

Enseignes & Préenseignes

Pour tout renseignement, veuillez contacter :
Service Urbanisme - Mairie d'Orange
Place Clemenceau - 84100 Orange
04-90-51-41-47

Légende

Règlement sur un carrefour

Réglementation 20m autour des carrefours

- Publicité limitativement arrêtée
- Zone d'exclusion dans les ZPR2

Règlement le long d'un axe routier

Publicité interdite

- A partir de cette cote
- XXXXXX et jusqu'à cette cote

Règlement dans un zone

Zone de publicité

- Autorisée
- Interdite
- Restreinte 1
- Restreinte 2

